



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil, soit le lundi 4 mai 2020 à 19 :30 hres.

À la suite de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux les séances régulières du conseil se déroulent à huis clos et ne seront donc pas ouvertes au public.

**Donc, toute personne désirant faire valoir leurs points de vue et commentaires au conseil pourront le faire par courrier au 1070, route du Président-Kennedy, Scott, Québec, G0S 3G0, à l'attention de Mme Linda Bissonnette, directrice générale adjointe, ou par courriel, [lbissonnette@municipalitescott.com](mailto:lbissonnette@municipalitescott.com) et ce, avant le 1<sup>er</sup>-mai 2020.**

### **Résumé :**

**Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire (garage) et ce avant la construction du bâtiment principal (résidence).**

**Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire (garage) d'une superficie de 111.48 m<sup>2</sup>.**

*Dans tous les cas, il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot pour pouvoir implanter un bâtiment secondaire.*

*La superficie allouée ne devra pas excéder 85 m<sup>2</sup>.*

Donc une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire sans avoir de bâtiment principal sur le lot 6 274 895, et d'une superficie excédentaire de 26.48 m<sup>2</sup> est demandée.

**Donné à Scott, ce 15 avril 2020**

Linda Bissonnette  
Directrice générale adjointe et  
Secrétaire-trésorière adjointe